



Adresse personnelle divulgué par la banque à mon ex-conjoint

Par **Kruemel**, le **15/08/2015** à **15:18**

Bonjour,

je me permets à vous écrire car j'ai besoin de votre conseil.

Suite à ma séparation mon ex-conjoint vient de fermer un compte que nous avons en commun.

C'était très bien, j'y étais bien évidemment d'accord.

J'ai reçu avant hier le document de la banque afin de le signer.

Je me suis rendu compte à ce moment là que la banque avait divulgué ma nouvelle adresse à mon ex-conjoint. Mon banquier était au courant de ma séparation et de mon déménagement pourtant.

(oui, je suis malheureusement resté à la même banque après la séparation).

Je suis choqué que ma banque a divulgué mon adresse sans me demander!

Mon ex-conjoint ne devez en aucun cas connaitre ma nouvelle adresse!!!

J'ai appelé mon conseiller pour avoir une explication et il se cache derrière ses mots...soit disant que c'est un document qui s'imprime automatiquement. A ma demande s'il pouvait pas rayer mon adresse il m'a répondu qu'il ne pouvait pas faire ca...

Est-ce que vous pouvez me dire ou est mon droit dans toute cette histoire? Après moi il n'avait aucunement le droit de divulguer mon adresse!

Je vous remercie d'avance pour vos reponses.